REÇU EN PREFECTURE
Le 12 avril 2016
VIA DOTELEC - FAST Actes
077-217702943-20160304-lmc1D00035I0-DE

VILLE SOLIDAIRE

Délibération n°2016.00035

Marchés d'approvisionnement - Fixation des droits de place

Séance du 11 avril 2016

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 33
présents : 22
absents excusés représentés : 10
absent excusé non représenté : 1

L'an deux mille seize, le 11 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué le 05 avril, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :
Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (Arrivée à 20h45), M. Mohamed KACHOUR, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU, M. Sun-Lay TAN

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :
Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Yannick REIS LAGARTO donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, Mme Julie MOREL donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Dominique MANIERE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, Mme Isabelle PEREIRA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :
Mme Josiane MARCOUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Farid DJABALI

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

Délibération n° 2016.00035

Marchés d'approvisionnement - Fixation des droits de place

Le conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Laure GREUZAT, Adjointe au Maire, déléguée à l'économie et emploi de commerce de proximité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-18, L.2224-19 et L.2212-2,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 1948 portant création d'un marché Place centrale à Mitry-le-Neuf les mardis et samedis,

Vu la délibération n°28 du conseil municipal du 26 juin 2014 portant reprise en régie directe et approbation du règlement intérieur pour le marché de Mitry-le-Neuf,

Vu la délibération n°27 du conseil municipal du 26 juin 2014 portant création, mise en place et approbation du règlement intérieur du marché de la place de la République dans le quartier du Bourg,

Considérant que la commission communale des halles et marchés a proposé, lors de sa réunion du 29 janvier 2016, de reconduire les tarifs précédemment fixés,

Considérant que la ville souhaite contribuer à la redynamisation de l'offre commerciale, et par là même à renforcer l'attractivité du territoire,

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 10 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 4 avril 2016,

DELIBERE
A l'unanimité,

FIXE le droit de place sur le marché sous halle de Mitry-le-Neuf à 1,70 € par mètre linéaire et par marché pour les abonnés.

FIXE le droit de place sur le marché de plein vent de la Place de la République à 1,40 € par mètre linéaire et par marché pour les abonnés.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.